

Le président Patrick BELLOUARD ouvre la séance à 10h05.

Décision est prise, conformément à l'interdiction de rassemblement de plus de 100 personnes (plus de 50 le samedi 14 mars) annoncée par le Premier ministre le vendredi 13 mars, d'ajourner l'Assemblée Générale prévue le samedi 28 mars prochain à Yves et de la reporter si possible, en fonction de l'évolution de la situation, à une date ultérieure (sous réserve de disponibilité d'une salle et d'un dispositif de restauration).

- Patrick BELLOUARD prendra contact avec Didier ROBLIN, maire de YVES, pour l'informer de cette décision.
 - Françoise KOENIG prendra contact avec le restaurant l' Air Marin pour l'informer de l'annulation du repas prévu le samedi 28 mars.
 - Jean-Charles KOENIG préparera un mail à l'intention des 178 adhérents disposant d'un mail. Le contenu du mail sera éventuellement amendé et validé, avant envoi, par les membres du CA présents.
 - Colette BELLOUARD transmettra ce mail par courrier aux adhérents ne disposant pas d'un accès internet.
- Les chèques de réservation de repas reçus des adhérents seront conservés par la Secrétaire-adjointe, sauf instructions contraires des adhérents concernés.

Les chèques correspondant à des montants « réservation(s) repas + cotisation(s) » seront encaissés pour enregistrer les cotisations. Les montants correspondants aux « réservations repas » feront l'objet de chèques de remboursement adressés aux intéressés.

En vue de la parution du prochain Écho des Estuaires et compte tenu de la situation sanitaire du pays à prévoir pour les semaines qui viennent :

- Patrick BELLOUARD rédigera son rapport moral tel que prévu pour l'Assemblée Générale.
- Jean-Charles KOENIG rédigera le rapport d'activité tel que prévu pour l'Assemblée Générale.
- Georges LAROCHE, indisponible pour raison de santé, a transmis tous les éléments de la situation comptable à Jean-Charles KOENIG, qui rédigera le rapport financier à sa place, tel que prévu pour l'Assemblée Générale du 28 mars prochain.
- Tous ces éléments seront publiés dans l'Écho des Estuaires de juin 2020.

Tous les adhérents sont invités à respecter les préconisations gouvernementales relatives à la sécurité.

La recette de Tante Alice

Crumble de saumon, fenouil et poireaux (pour 4 personnes)

600 g de pavé de saumon, 500 g de poireau, 500 g de fenouil, 2 cuillerées à soupe de porto, 2 cuillerées à soupe de chapelure de pain, 1 cuillerée de noisettes concassées, 1 cuillerée d'amandes effilées, 1 cuillerée de parmesan râpé, 30 g de beurre, sel & poivre.

- 1) Faire précuire le saumon à la vapeur et les légumes émincés, salés et poivrés à la poêle avec un peu de beurre.
- 2) Émietter le saumon dans un plat et le couvrir avec les légumes.
- 3) Mélanger aux doigts le beurre, la chapelure de pain, les noisettes concassées, les amandes effilées et le parmesan râpé.
- 4) Disposer ce crumble sur les légumes et enfourner pour 20 minutes à 200°C.

Bon appétit, tante Alice



L'Écho des Estuaires

Les Carrelets Charentais

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition



N°63 Juin 2020

Sommaire

- **Le mot du Président**
Assemblée Générale 2020
- **rapport moral du Président**
- **rapport d'activité, Secrétaire**
- **rapport financier du Trésorier**
- **Compte rendu du C.A. du 14 mars 2020 (extraits)**
- **La recette de tante Alice :**
Crumble de saumon, fenouil et poireaux

Les statistiques 2019 du site carrelets-charentais.com

Exemple de janvier 477 visiteurs, 3012 visites, 4292 pages vues (+ 38 % ...)

- janvier :	477-3012-4292
- février :	285-510-1589
- mars :	339-565-1489
- avril :	439-584-1588
- mai :	341-447-1016
- juin :	437-593-1902
- juillet :	449-659-1798
- aout :	600-786-2095
- septembre :	377-572-1539
- octobre :	446-617-1164
- novembre :	464-614-1051
- décembre :	455-628-1702

- Total : 5109 - 9587 - 21222

Les pages les plus visitées dans les derniers mois : les annonces et les vacances d'emplacements.

Le mot du Président

Chers amis,

Nous venons tous de vivre une période exceptionnelle, où les mesures sanitaires nécessaires qui ont été prises ont perturbé notre quotidien.

Elles ont aussi entravé la bonne marche de notre association et nous n'avons pu tenir notre Assemblée Générale annuelle, moment fort de la vie de notre association apprécié de tous. Devant l'incertitude des mesures possibles à venir, notre conseil d'administration a décidé de reporter celle-ci début 2021. C'est la raison pour laquelle les rapports institutionnels qui vous sont habituellement présentés lors de l'Assemblée Générale sont publiés dans les pages centrales de ce numéro de l'«Écho des Estuaires».

L'heure est maintenant au «DÉCONFINEMENT» mais qui, où et comment? Il faut espérer que cela se passe bien et qu'il y ait plus de cohérence dans les mesures prises que ce que nous avons connu jusqu'à maintenant.

Nous avons préventivement, fin Avril, sollicité nos décideurs départementaux et proposé quelques solutions mais il a fallu attendre le 11 Mai après midi, le jour même du «déconfinement», pour que soit organisée une réunion de concertation à l'issue de laquelle des dérogations, à l'échelon communal, ont permis d'assouplir la règle nationale.

Aussi pour éviter les erreurs possibles je vous demande de vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre installation pour prendre acte des différentes dispositions et bien sûr de les appliquer.

De notre côté dès que nous en serons averti nous assurerons la diffusion de l'information sur notre site des « Carrelets Charentais » ADDPMLT.

Gardons le moral et surtout surveillez votre santé c'est essentiel.

À tous prenez l'air et à bientôt.

Cordialement,
Patrick BELLOUARD

COTISATIONS : nous remercions par avance les adhérents qui pensaient payer leur cotisation à l'occasion de notre Assemblée Générale de bien vouloir s'en acquitter par courrier à l'attention de Mme Colette BELLOUARD, à l'adresse du siège social de l'association.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 : Rapport moral du Président ...

Chers amis,

L'année 2019 aurait pu être une année de pleines satisfactions, tant sur le plan du fonctionnement de notre association que sur les résultats obtenus.

Après l'inscription au Patrimoine de la Charente Maritime de nos installations nous avons élargi notre action par la mise en place des structures de fonctionnement de l'«Union des Carrelets de l'Arc Atlantique». Nous avons participé à de nombreuses manifestations festives et culturelles, nous avons été sollicités par les médias : presse écrite régionale, télévision nationale et régionale, et nous avons prêté notre concours à des projets scolaires et à des associations historiques.

Nous vous avons fait part de nos résultats dans notre revue d'information et autres publications consultables sur notre site internet.

Nos adhésions se stabilisent, nos finances sont saines, toujours soutenues par les instances départementales, et par la participation de nos annonceurs à la réalisation de notre calendrier des marées.

Quelques bémols cependant dans ce tableau qui pourrait paraître idyllique :

- Le premier : celui de la remise en cause de nos accès, par l'extension de la réserve naturelle de la Baie d'Yves dont nous avons vivement contesté la charte d'utilisation. La non prise en compte de l'entretien du chemin bordant la Charente pénalise nos adhérents riverains. Cependant les maires des communes concernées sont à l'écoute : il reste à définir les moyens...

- Le deuxième : c'est le manque de plus en plus évident d'entreprises concernées par la construction et l'entretien de nos installations : nous sommes obligés de rechercher les compétences hors région et bien sûr à des prix raisonnables.

Les contacts privilégiés que nous avons instaurés pendant nos précédentes Assemblées Générales n'auront pas lieu dans l'immédiat tant que la consigne sanitaire de confinement sera maintenue sur notre territoire. J'en suis le premier navré ainsi que tous les membres de notre équipe dirigeante. Cette annulation ne doit pas nous disperser vous pouvez grâce aux moyens modernes nous communiquer vos soucis et vos besoins que nous essaierons de régler en attendant des jours meilleurs.

A tous je souhaite patience et bon courage et si possible une bonne santé.

A bientôt, cordialement,

Patrick Bellouard, Président

Le rapport d'activité présenté par le Secrétaire ...

1) Les réunions :

- 3 réunions de CA entre le 19 avril 2019 et l'AG 2020
- 2 commissions d'attribution en juin et en décembre 2019 (DDTM, La Rochelle).
- Réunion des signataires de la Charte de l'Union des Pêcheries de l'Arc Atlantique, à Chaniers, le 25 mai 2019. Création de l'«Union des Carrelets de l'Arc Atlantique». Prochaine réunion prévue le 16 mai 2020.
- Participation à l'Assemblée Générale de l'ADAPAEF 17 à Mung le 7 décembre 2019.
- Participation du Président à l'Assemblée Générale des «Pêcheurs au carrelet de l'estuaire de la Gironde».
- Participation du Président à la «6^{ème} Conférence Maritime», le 14 février 2020, à la Maison de la Charente Maritime.
- Participation avec Gilles DAVID aux réunions du 18 juin 2019 (YVES) et 23 janvier 2020 (Préfecture) sur l'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'YVES.
- Participation à la réunion du 7 février 2020 (CARO, Rochefort, avec Gilles DAVID) à l'initiative de «Territoires Imaginaires» (Christophe GUIHO), réunion consacrée à l'organisation et au financement de la «Route des Carrelets» (Fouras & Port des Barques).

2) La communication :

Interne, à destination des adhérents :

- L'Écho des Estuaires.
- Site internet et enrichissement de l'«espace adhérents».
- La «Journée des voisins de carrelets», sur le mode de la «Journée des voisins» : quelques comptes-rendus parus dans l'Écho des Estuaires n°61 (Novembre 2019)

- Réponses aux demandes d'information concernant la construction et l'entretien des pontons, les assurances, etc.,
- #### Externe, à destination du public :
- Site internet avec accès public aux Écho des Estuaires depuis la création.
 - Réponses aux nombreuses demandes du public relatives à la location des «Carrelets Pédagogiques» et à l'acquisition d'une installation.
 - Quatrième édition de notre «Agenda des marées» qui couvre la totalité de la Charente-Maritime et est tiré à 7000 exemplaires (contre 3000 en 2017 et 5000 en 2018 et 2019).
 - Stand à la soirée «Nuit des Carrelets» organisée par la Mairie de Port-des-Barques avec une animation confiée à l'association «Territoires Imaginaires» également chargée de l'animation de la manifestation «Carrelets en Lumière» à Fouras.
 - Participation aux «Journées du Patrimoine» et ouverture de nos installations au public.
 - Participation le 11 avril 2019 à une émission de FR3 sur «Le Carrelet».
 - Participation le 21 juin 2019 à l'émission FR3 «Le Goût des Rencontres» (France Oberkampf) tournée sur le carrelet du Président Bellouard (N°61)
 - Réception de 23 étudiants américains et leurs accompagnateurs de la «Northern Arizona University» le 29 mai 2019, sur le carrelet du secrétaire (diner au domicile de la Vice-Présidente).

3) L'économie de l'association :

- Prise en compte de l'apport en temps de travail et déplacements de celles et ceux qui participent activement à la vie de l'association : la valorisation de l'engagement des uns et des autres permet de fournir une vision plus réaliste des paramètres économiques de l'association qui complète le rapport financier du trésorier.
- Amélioration et mise en conformité de la présentation de nos résultats économiques pour nous faciliter les demandes de subventions.

4) Les besoins en matière de compétences et de participation à la vie de l'association:

- Aujourd'hui le fonctionnement et le pilotage d'une association ne se suffisent plus de bonnes volontés et de disponibilités. Doivent s'y ajouter des compétences, des savoir-faires, de l'énergie, de l'implication dans la vie de l'association, de l'imagination et la volonté de participer à un projet commun et de le faire avancer.
- C'est pourquoi nous souhaitons que nous rejoignent au sein du Conseil d'Administration celles et ceux qui peuvent nous apporter les ressources qui nous manquent dans les domaines que je viens d'évoquer et, si ce n'est pas trop demander, contribuer à faire baisser la moyenne d'âge de nos administrateurs.

Jean-Charles KOENIG, Secrétaire

Le rapport financier du Trésorier, présenté par le Secrétaire...

En 2019, nous constatons un déficit de 681€ comparable à celui de 2018 (941€). Nous avons un nombre d'adhérents stable et des dépenses en légère augmentation du fait d'une politique de communication plus dynamique: passage de 3000 en 2017, puis 5000 et maintenant 7000 exemplaires de notre «Agenda des marées», envoi postal de l'«Écho des Estuaires» à la totalité de nos adhérents et de nos correspondants, participation à l'«Union des Carrelets de l'Arc Atlantique» et aux activités et animations festives et culturelles de l'été à Fouras et Port des Barques. Pour rendre compte de l'investissement de nos collaborateurs, nous avons intégré, en dépenses comme en recettes (pour 9 337 €, ce qui ne modifie ni le résultat ni le bilan), la valeur de leur investissement en temps et en déplacements de même que celle des mises à disposition de salles des municipalités qui nous accueillent. Le Conseil Départemental nous apporte une aide avec une subvention de 1000 € qui représente 6% de nos recettes. Au 31/12/2019, nous avons un avoir total de 6 542,04 € qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Exercice	2019	
COMPTE DE RÉSULTATS		
PRODUITS		
Recettes (cotisations)	3 080,00	19 %
Autres recettes	2 476,00	16 %
Produits exceptionnels (subventions)	1 000,00	6 %
Contributions volontaires (bénévolat, déplacements, etc.,)	9 337,00	59 %
Total Recettes (I)	15 893,00	100 %
CHARGES		
Charges fonctionnement	1 892,26	11 %
Autres charges (projets, actions, éditions)	5 344,76	32 %
Emploi contributions volontaires	9 337,00	56 %
Dotations provisions	0,00	0 %
Total Charges (II)	16 574,02	100 %
RÉSULTAT (I - II)		
DÉFICIT	-681,02	5 %
Charges financières	0,00	
BILAN		
Réserves (I)	3 506,85	
Disponibilités (II)	3 035,19	
ACTIF Total général (I + II)	6 542,04	
Report à nouveau	3 716,21	
Résultat de l'exercice (Déficit)	-681,02	
Total (I)	3 035,19	
Réserves (II)	3 506,85	
Emprunts & dettes (III)	0,00	
PASSIF Total Général (I + II + III)	6 542,04	